



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Politique de la defense

Question écrite n° 1799

#### Texte de la question

M Jean-Pierre Brard attire l'attention de M le Premier ministre sur les consequences sociales desastreuses resultant de la politique budgetaire adoptee pour assurer notre defense nationale. La loi de programmation militaire votee en 1987 prevoyant de consacrer 500 milliards de francs en cinq ans au surarmement nucleaire, chimique et conventionnel, le choix fait par de nombreuses entreprises (Thomson, Cilas, Alcatel, Framatome) de se recentrer sur des activites de defense aux debouches et a la rentabilite assures sur fonds publics pour compenser leur declin industriel constituant, en effet, des mesures aussi ruineuses que dangereuses, prejudiciables a l'accroissement des credits necessaires au developpement de l'action sociale, actuelle et a venir. Un ancien directeur des affaires economiques de l'OTAN reconnaît d'ailleurs dans la revue Defense nationale de mars 1988 qu'un effort supplementaire dans le domaine militaire s'avere indispensable pour garantir la construction europeenne et que cette augmentation ne peut se faire qu'au « detrimement de la consommation et de facon plus precise sur ce qui alimente la surconsommation chronique en France, la securite sociale ». Ceci est d'autant plus inadmissible que, par l'accord signe a Washington en decembre dernier par Mikhail Gorbatchev et Ronald Reagan, vient de s'engager un processus de desarmement bilatéral controle. Il lui demande donc : 1o de bien vouloir lui faire connaitre son opinion sur la portee de ces propos et sur la repercussion eventuelle que ceux-ci pourraient trouver dans l'elaboration de la politique budgetaire ; 2o de prelever des cette annee 40 milliards de francs sur les credits militaires pour les orienter vers la recherche civile et l'aide a une formation de qualite pour tous ; 3o et, au-dela, quelles dispositions il entend prendre afin de mettre un terme a l'intolerable gachis financier resultant de la politique de surarmement pour promouvoir et developper par cette reduction des depenses une politique sociale ambitieuse conforme a l'interet national.

#### Texte de la réponse

Reponse. - L'effort budgetaire de la defense est l'investissement necessaire pour assurer la securite et l'indépendance de la nation, le maintien de ses engagements internationaux, la defense de ses interets economiques et sociaux et son statut de membre du conseil de securite. N'ayant aucune volonte agresive, la France fonde sa defense sur le concept de stricte suffisance. Son armement nucleaire constitue, dans une strategie du faible au fort, un armement de non-emploi dont la credibilite depend de son maintien en permanence au plus haut niveau technologique. La politique de dissuasion francaise necessite egalement des moyens d'action conventionnels complementaires de nos forces nucleaires et obstacles a leur contournement. Ces moyens soulignent en particulier la solidarite qui nous unit a nos allies et assurent, en certains points vitaux du globe, une presence efficace au service de la paix et du progres. La charge financiere de la defense est proportionnee a notre volonte essentiellement pacifique et defensive : elle represente moins de 4 p 100 du PIB, ce qui reste raisonnable par rapport a celles de nos principaux allies qui entretiennent une composante nucleaire : Royaume-Uni, 4,9 p 100 ; Etats-Unis, 7 p 100 ; ou a celui de l'Union sovietique 16 p 100, tout en permettant des realisations de qualite. C'est d'ailleurs ainsi qu'il est percu et accepte par la population francaise. Les diverses negociations qui sont engagees sur le desarmement devraient progressivement conduire a une reduction des potentiels militaires. La France y participe pour ce qui concerne les discussions sur les armements

conventionnels et chimiques, mais seule une réduction drastique des potentiels nucléaires plusieurs fois redondants des deux « Super grands » pourrait conduire la France à participer à une négociation sur son potentiel nucléaire qui doit rester au seuil de suffisance. La dissuasion nucléaire est la meilleure garantie de la sécurité de la France, compte tenu de la spécificité de sa position de défense indépendante en Europe et dans le monde. Elle contribue à la paix et à la stabilité de l'Europe.

## Données clés

**Auteur :** [M. Brard Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1799

**Rubrique :** Défense nationale

**Ministère interrogé :** Service du Premier Ministre

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 août 1988, page 2379